

24 oct 2013 -19:22

Appartient à [Conseil des ministres du 24 octobre 2013](#)

Note d'orientation pour le transport ferroviaire

Le Conseil des ministres a approuvé la note d'orientation sur le transport ferroviaire en Belgique, présentée par le ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille et le secrétaire d'Etat à la Mobilité Melchior Wathelet.

La note d'orientation donne un aperçu du contexte et des défis de la politique ferroviaire en Belgique pour les prochaines années. Elle identifie quatre axes de développement prioritaires :

- renforcer l'attrait du rail par rapport aux autres modes de transport
- répondre à la croissance du nombre de passagers via un plan de transport multimodal intégré
- assurer l'avenir du rail belge dans un contexte d'ouverture probable du marché du transport national de voyageurs
- mettre en place une gouvernance appropriée

Le ministre des Entreprises publiques soumettra la note aux conseils d'administration des entreprises publiques du groupe SNCB. Le ministre des Entreprises publiques et le secrétaire d'Etat à la Mobilité veilleront à ce que les objectifs définis dans la note d'orientation soient intégrés dans les plans d'entreprise d'Infrabel et de la nouvelle SNCB et puissent ainsi servir de base pour la prochaine négociation des nouveaux contrats de gestion des chemins de fer.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>